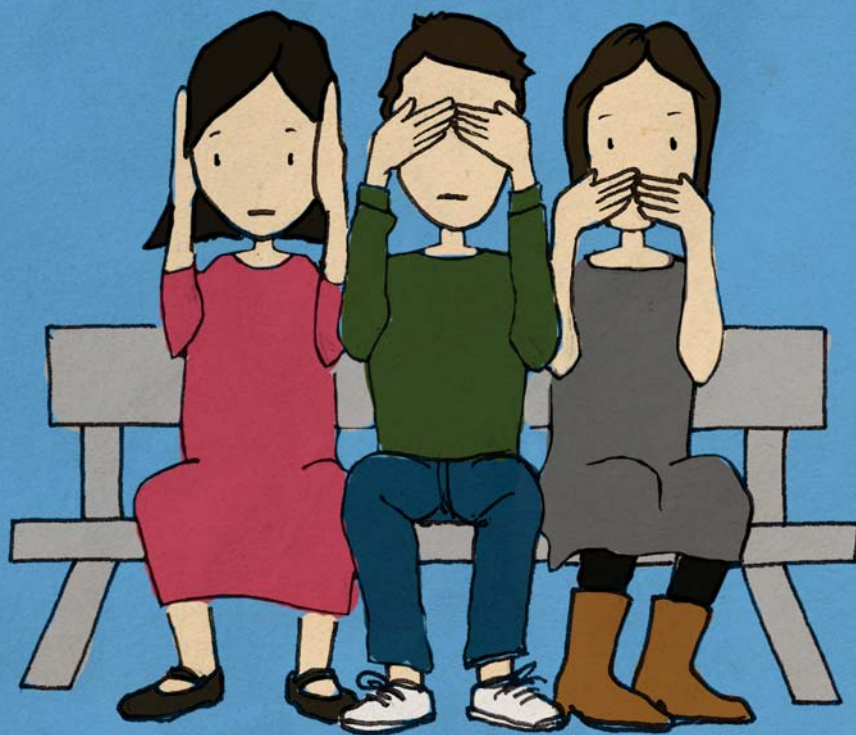


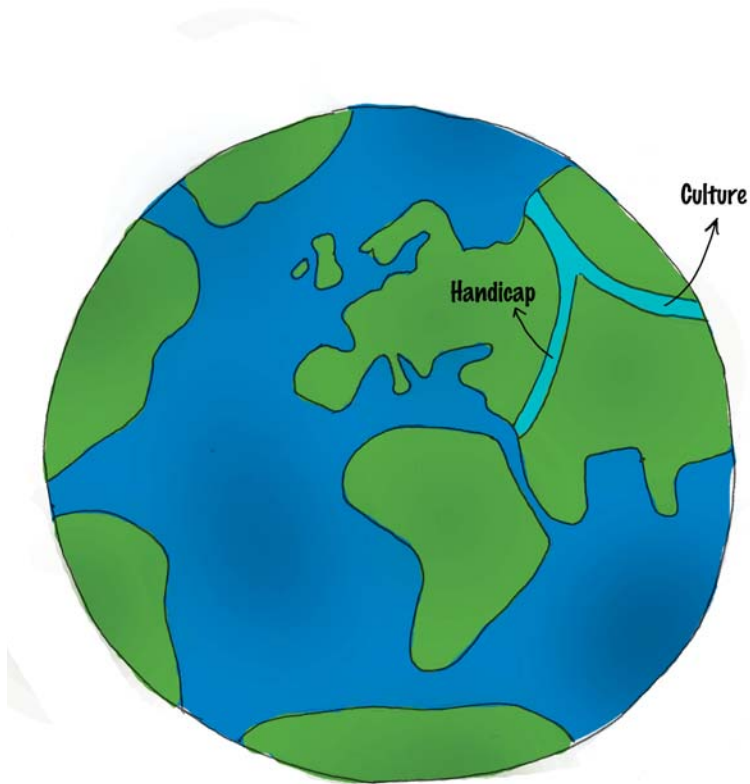
Ne soyez pas sourds
à la différence



Pour une meilleure inclusion de la personne sourde



Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones



Réalisation : APEDAF asbl – rue Van Eyck, 11a – 1050 Bruxelles

Éditeur responsable : Anne-Charlotte Prévot

Illustrations : Cécile Voglaire

© APEDAF D/2011/4000/4

Nous remercions chaleureusement pour leur précieuse collaboration :

Le comité d'évaluation : Grégory Deleuze (Accompagnateur des Familles et des Personnes-relais à FAMISOL), Audrey Zians (étudiante sourde), Amélie Meurice (Collaboratrice au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), Francis Hugon et Catherine Vialle (parents membres de l'APEDAF).

À travers cette brochure, l'APEDAF a décidé d'aborder la question de la différence, qui se situe à la croisée (au confluent) de celles du handicap et de la culture, primordiales pour aborder l'identité sourde.

En raison de la particularité de la surdité, cette perspective sera d'autant plus intéressante qu'elle nous amènera à repenser ces notions.

Cette démarche permettra de travailler sur les préjugés, une des missions principales d'une association d'Éducation permanente.

Nous n'avons pas l'habitude de voir associées ces notions de culture et de handicap.

Un handicap pourrait-il être à l'origine d'une culture ?

Une culture peut-elle revendiquer le handicap comme l'une de ses composantes ?

A priori, on peut assumer un handicap, mais peut-on le revendiquer ?

Commençons par nous demander ce que l'on entend par « handicap » et par « culture » avant de nous interroger sur la manière dont ces concepts peuvent s'agencer et influencer sur la constitution d'une identité, sur le rapport à soi et aux autres.

Le handicap, une différence parmi d'autres ?

Lorsque l'on pense « handicap », la première image qui nous vient à l'esprit est celle d'une personne en chaise roulante. On y associe souvent les idées d'infirmité, de dépendance, en tout cas des idées négatives, en opposition avec les valeurs véhiculées par nos sociétés qui prônent la performance et la perfection.

« Historiquement, le handicap se définissait par opposition à la maladie. Le patient était malade tant que son problème pouvait être pris en charge médicalement, il était réputé handicapé une fois devenu incurable »¹.

Si le terme de « personnes handicapées » a remplacé ceux d'infirmes, d'anormaux, d'inadaptés ou d'arriérés, ces représentations subsistent, telles des fantômes d'un passé révolu mais qui continuent à hanter notre rapport à l'autre et ralentissent l'évolution positive des attitudes à l'égard des intéressés.



Mais heureusement, les conceptions évoluent : la convention de l'ONU de 2006 (ratifiée par la Belgique en 2009) relative aux droits des personnes handicapées atteste d'un changement de paradigme important.

Elle propose, dans son article 1^{er}, la définition suivante :
« Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »².

Les personnes sourdes peuvent être incluses dans cette définition : nous avons en effet constaté que, dans différents domaines, elles ne jouissaient pas d'une participation pleine et effective à la société, en raison d'un manque d'informations³.

Les modalités de communication diffèrent en fonction de la spécificité des personnes. Ces modalités doivent être adaptées en fonction de la déficience auditive de la personne sourde et/ou du choix de communication.

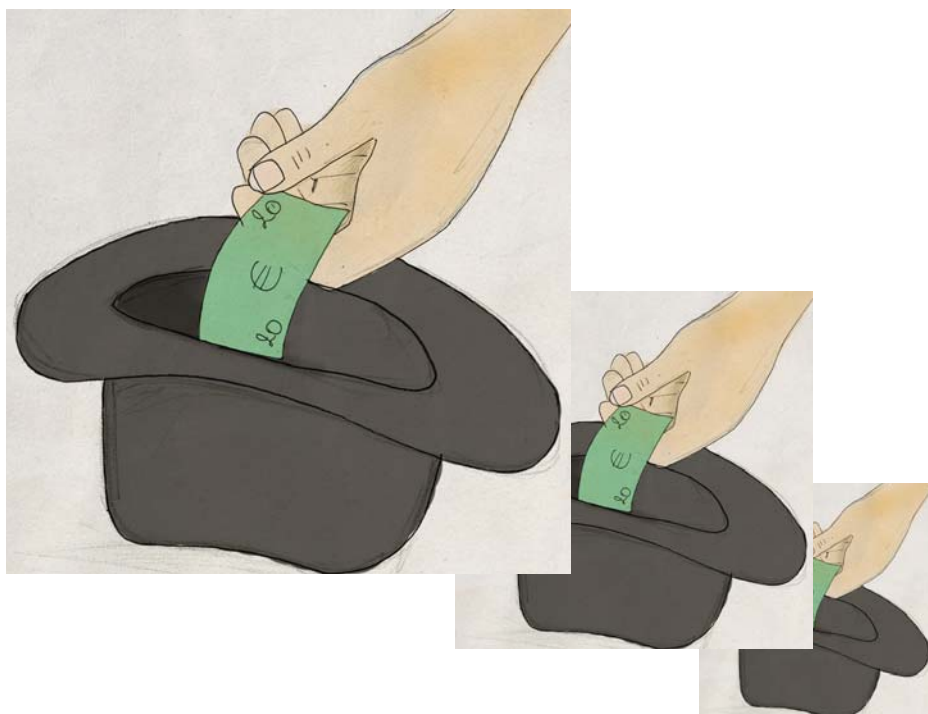
Cependant, ce handicap peut être pallié en travaillant sur les conditions d'insertion (interprète, solutions techniques telles que des réveils vibrants, des voyants lumineux, etc.)⁴. Dans une société respectueuse des différences, ce travail incombera à la personne concernée par le handicap autant qu'aux pouvoirs publics et à la société tout entière, afin de permettre une intégration adéquate de la personne handicapée, tant pour son enrichissement que pour l'enrichissement de la société dans laquelle elle s'insère.



Considérations étymologiques

Une des origines étymologiques possibles du terme « handicap » nous conforte dans cette conviction. Ce terme proviendrait de l'anglais « hand in cap », « la main dans la casquette » : « Dans le cadre d'un troc de biens entre deux personnes, il fallait rétablir une égalité de valeur entre ce qui était donné et ce qui était reçu : ainsi celui qui recevait un objet d'une valeur supérieure devait mettre dans un chapeau une somme d'argent pour rétablir l'équité.

L'expression s'est progressivement transformée en mot puis appliquée au domaine sportif (courses de chevaux notamment) au 18^e siècle. En hippisme, un handicap correspondait à la volonté de donner autant de chances à tous les concurrents en imposant des difficultés supplémentaires aux meilleurs »⁵.



Cette perspective, qui présente la personne handicapée comme une valeur ajoutée pour la société, peut favoriser un changement de mentalité quant à l'intérêt de développer les conditions d'intégration de ces personnes « différentes ».

Ainsi, côtoyer ces personnes peut faire évoluer favorablement les personnes « normales ». Lorsqu'un sourd participe à une communication entre différentes personnes, ces dernières doivent être attentives à ce que chacun s'exprime à son tour, à ne pas couper la parole aux autres. N'est-ce pas un bon exercice pour faire évoluer positivement la communication entre entendants par la suite ?

Pour donner un exemple en dehors du cadre de la surdité, évoquons les qualités de cœur ou l'absence d'arrière-pensées que l'on trouve souvent présentes chez les personnes handicapées mentales : elles pourraient également amener les personnes « normales » à opérer un travail sur elles-mêmes.



Handicap sensoriel, handicap de la communication

On distingue généralement diverses catégories de handicaps en fonction de leur nature : « handicap moteur », « handicap mental », etc.

Lorsqu'il est question des sourds et des aveugles, on parle de « handicap sensoriel ». Cette catégorisation, bien entendu, présente des limites : la surdité et la cécité sont en effet des déficits très différents, entraînant des réactions diverses de la part des interlocuteurs, notamment en raison du caractère invisible de la surdité. Cependant, le fait de catégoriser ainsi le handicap permet d'atténuer la charge négative véhiculée par le terme générique.

La spécification de ce handicap limite les possibilités d'amalgame, de confusion, de généralisation ou d'association avec les termes d' « arriéré », d' « inadapté », etc.

Généralement, la personne présentant un handicap vise la « normalité », elle veut passer inaperçue et cela passe par le gommage de ses différences. Si elle veut que la société entreprenne les aménagements nécessaires et que les personnes qui l'entourent soient prévoyantes à son égard, cette personne handicapée doit souligner et mettre en avant sa différence, son « anormalité », ses déficiences afin de rendre visible le handicap. Une canne blanche, par exemple, assure une visibilité à la personne aveugle ou malvoyante.



La surdité, un handicap partagé ?

Dans le cas de la surdité, l'incapacité se situe au niveau de la communication.

Mais cette incapacité se manifeste-t-elle dans tous les types de communication ? Non, elle ne se manifestera pas dans le cas d'une communication entre deux personnes signantes (qui s'expriment en langue des signes), qu'elles soient sourdes toutes les deux ou que l'une d'entre elles soit entendant.

On peut considérer qu'il s'agit d'un « handicap partagé ». Si on envisage la communication sous cette perspective, ce n'est plus la personne « handicapée » qui est incapable de communiquer, mais les deux interlocuteurs qui sont dans l'incapacité de communiquer adéquatement (et non pas « normalement ») entre eux. D'ailleurs, si un sourd est handicapé chez les entendants, un entendant l'est tout autant au milieu de sourds signants.

Cependant, comme la société est composée majoritairement d'entendants, le « partage » du handicap au niveau de la communication n'a pas le même poids pour la personne sourde, qui est très régulièrement confrontée à cette difficulté.



La communication entre un sourd et un entendant impose des contraintes et exige des efforts de la part des deux partenaires. Il faut que chacun prenne en compte les besoins spécifiques de l'autre et adapte, voire modifie, son style coutumier, ses habitudes, ses façons de bouger, d'utiliser sa voix, sa parole, son regard.

Chacun va également chercher les meilleurs moyens pour entrer dans le mode de communication de l'autre. Tout d'abord, les deux interlocuteurs doivent nécessairement se regarder et se mettre en condition d'attention spécifique.

Dans le cas d'une communication orale, la personne sourde peut utiliser un appareil auditif ou un implant cochléaire*. La personne entendante doit parler clairement, au niveau de l'intensité mais également de l'intelligibilité, répéter, bien articuler ou même reformuler, et être attentive au vocabulaire et à la syntaxe utilisés.

Dans le cas d'une communication signée, la personne signante doit être attentive au niveau de connaissance des signes de l'autre, à sa vitesse d'expression et à l'accompagnement articulatoire éventuel.



*** À quoi servent les appareils auditifs ?**

La fonction d'un appareil auditif est d'amplifier les sons de manière à ce que la personne sourde puisse percevoir avec moins de difficultés les informations acoustiques qu'elle désire obtenir.

Celles-ci lui permettront :

- * d'établir ou de rétablir une communication avec le monde sonore*
- * de se situer par rapport à son environnement sonore*
- * de percevoir ses propres émissions vocales et de les contrôler*
- * de percevoir certains éléments de la parole*

Une fois amplifiés, les sons peuvent être distordus ; la personne sourde devra apprendre à les interpréter, à reconnaître ceux qui sont importants et ce qu'ils signifient.

Certaines prothèses ne sont pas sélectives. Elles amplifient alors tous les sons en même temps, les bruits de fond comme les voix proches. Il est par exemple inutile de parler à une personne sourde à côté d'une machine à laver en plein essorage !

Si vous désirez des informations plus spécifiques à l'implant cochléaire, nous vous invitons à consulter « Le Guide des parents » ou le DVD-rom « Parcours de Sourds » réalisés par l'APEDAF.

Le handicap, une réalité vécue

Le handicap est également un regard sur soi, un ressenti. Chaque personne sourde, en fonction de son caractère, de son parcours, de la conception du handicap dans les différentes cultures et sociétés, pourra se considérer comme handicapée ou pas. Cela dépendra également de son rapport à sa déficience.

Les personnes « devenues sourdes », surtout lorsque la surdité apparaît tardivement dans leur existence, auront plus facilement tendance à considérer leur surdité comme un handicap. L'audition ayant joué un rôle important dans leur intégration sociale durant une partie de leur vie, elles se sentent vraiment diminuées lorsqu'elles la perdent.

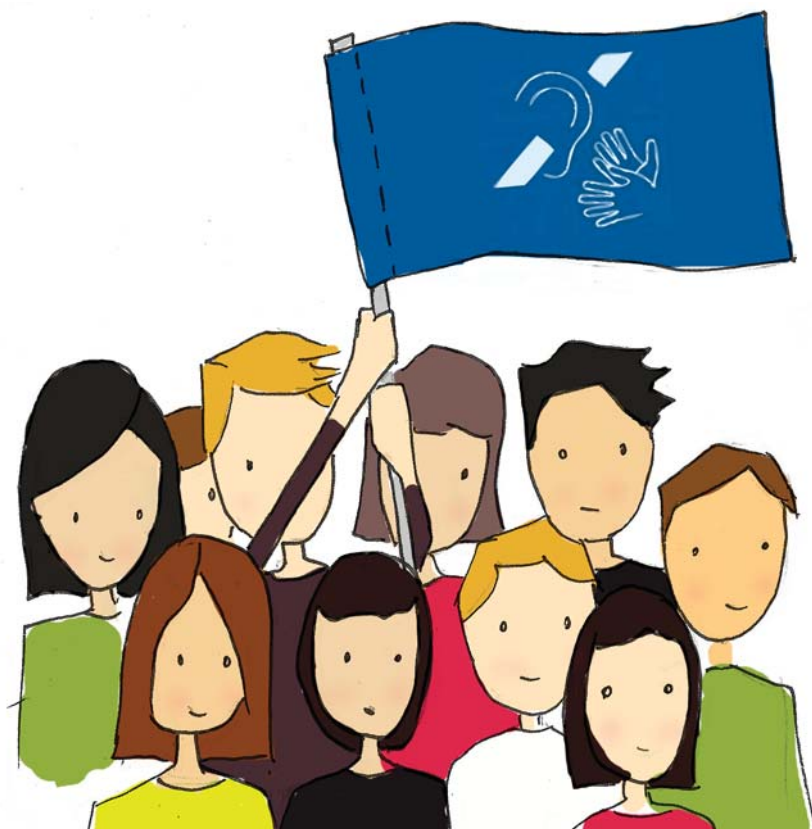
Par contre, les personnes sourdes de naissance ont toujours connu cette réalité. Elles ont dû trouver les moyens les plus adéquats pour s'adapter et peuvent ne pas se considérer comme des personnes handicapées.

Ces personnes peuvent considérer que la société n'est pas adaptée, que les entendants ne font pas assez d'efforts pour les intégrer. Pour elles, le risque est alors de se renfermer, de n'avoir d'échanges qu'avec des sourds signants. Mais l'attitude opposée existe également : certains sourds se sont totalement intégrés dans le monde entendant, au point de ne pas avoir de contacts avec d'autres sourds.



La différence vécue comme identité culturelle

Une déficience pourrait-elle donner naissance à une culture, être le vecteur d'une identité culturelle ? Dans le cas de la surdité, nous pouvons répondre par l'affirmative. En effet, un rapport au monde partagé, s'articulant autour du visuel, des réseaux sociaux, mais surtout de la langue des signes a généré une véritable culture, une éthique.



Histoire d'une communauté

Au cours de l'histoire, on a souvent pensé que les personnes sourdes n'avaient pas accès à la pensée parce qu'elles n'avaient pas accès au langage.

Aristote disait que « de tous les sens, c'est l'ouïe qui contribue le plus à l'intelligence et à la connaissance »⁶.

C'est très vraisemblablement en raison de l'influence de la pensée d'Aristote que les philosophes et hommes d'Église ne se sont guère souciés de l'éducation des sourds et ce, jusqu'au cœur du Moyen Âge.

La conception moderne d'un sourd limité dans ses capacités d'abstraction trouve également son origine dans la pensée aristotélicienne⁷.

Cependant, l'idéologie selon laquelle seule la parole dans sa forme orale témoigne de l'existence d'une faculté de langage en tant qu'expression de la pensée a été remise en question au 18^e siècle par l'abbé de l'Épée. Ce dernier a reconnu à la langue des signes un statut équivalent à celui de la langue orale. En 1760, il a ouvert, à Paris, une école pour enfants sourds dans laquelle on enseignait à l'aide d'un langage des signes codifié.

Un siècle plus tard, ce langage s'est exporté aux États-Unis grâce à Laurent Clerc, un élève de l'abbé de l'Épée, qui y a ouvert la première école pour sourds avec Thomas Gallaudet.

Un des fils de Gallaudet a fondé plus tard la célèbre université du même nom.

Par le passé, les sourds avaient toujours été dispersés dans le monde. C'est la création de ces institutions spécialisées, surtout à partir du début du 19^e siècle, qui, en rassemblant les sourds, a marqué l'apparition d'une « communauté sourde ».

Sur le territoire de la Belgique, la première institution pour sourds a été fondée à Tournai par le chanoine Gosse en 1793, mais a dû rapidement fermer suite aux troubles dans le pays (Révolution).

En 1819, une école pour « sourds et muets »⁸ a été ouverte à Liège, puis une autre à Gand, en 1820, par le chanoine Triest.

Ensuite, à la fin du 19^e siècle, l'histoire des sourds est marquée par le congrès de Milan. Ces conséquences sont vécues de manière tragique par les sourds. Ce congrès, réunit des spécialistes de l'enseignement pour les sourds, interdit l'usage de la langue des signes et marqua le début d'un siècle de domination de l'idéologie oraliste.

Malgré l'interdiction des signes, les sourds continuèrent à transmettre la langue des signes, en cachette dans les institutions, à travers des rencontres, la création d'associations, de foyers, de groupes sportifs, etc.

Depuis 1970, on assiste à l'éclosion du « réveil sourd ». Il s'agit d'un mouvement de militantisme pour la reconnaissance de la langue des signes et de la culture sourde. Dans ce contexte, la surdité se revendique comme une différence culturelle ou même ethnique (véhiculée par l'expression « peuple sourd ») plutôt que comme une déficience auditive.

Un des moments forts de ce réveil a été la grève qui a eu lieu aux États-Unis, en 1988, au sein de l'université pour sourds de Gallaudet, pour la nomination d'un président sourd, alors que cette université avait jusqu'alors toujours été présidée par des entendants. Les sourds ont désormais voulu se prendre seuls en main.

En Belgique, c'est depuis 1979 que sont organisés des cours de langue des signes. Le 1^{er} octobre 1981, une traduction du journal télévisé était proposée pour la première fois par la RTBF.

Alors que, dans les années 80, la langue des signes a été de plus en plus utilisée comme langue de communication et, plus rarement, comme langue d'enseignement, la langue des signes francophone n'a été officiellement reconnue en Belgique qu'en 2003 et la flamande en 2006.

Qu'est-ce que la culture sourde ?

Une culture est un certain rapport au monde qui est en général intimement lié à une langue. La langue des signes, véritable « gestuelle visuelle, témoigne d'une organisation cognitive et représentative de la réalité qui, en soi, constitue une référence culturelle autonome »⁹. Cette culture, orale¹⁰ puisque la langue des signes ne s'écrit pas, s'est transmise dans les institutions, par les pairs plutôt que par les pères et mères, sauf dans les cas, rares, de familles de sourds. Les pairs permettent à l'enfant sourd de se construire une identité de sujet autonome, étant donné que ses parents, principaux acteurs de son développement, ne partagent pas la même perception particulière du réel.

Cette culture doit dès lors être apprise, c'est pour cela que l'on entend parfois « que l'on ne naît pas Sourd¹¹ mais qu'on le devient »¹², ce qui veut dire¹³ qu'il ne suffit pas d'être déficient auditif pour participer à la culture sourde.



C'est une question de choix : certains sourds se sentent plus proches du monde culturel des entendants, d'autres de celui des Sourds. Pour faire partie de celui-ci, « il faut avoir fréquenté les lieux où on apprend à devenir un 'sourd' sociologiquement parlant (établissements spécialisés, foyers, fêtes, banquets, rencontres sportives) »¹⁴.

Une culture est habituellement définie comme un ensemble de règles, de codes de conduite et de valeurs qui sont les fondations d'une société.

Nous pouvons constater que ces règles, codes et valeurs ne sont pas toujours les mêmes à l'intérieur de la communauté des Sourds et dans le monde des entendants. Le contact physique pour s'interpeler est, par exemple, très fréquent dans le monde des sourds : ils peuvent se taper sur l'épaule ou frapper fortement le sol avec le pied pour attirer l'attention de leur interlocuteur.

Un sourd ira également se présenter spontanément à un autre sourd qu'il rencontre pour la première fois et les questions qu'il lui posera pourraient sembler d'ordre privé pour un entendant :

De quelle école viens-tu ?¹⁵

Tes parents sont-ils sourds ?¹⁶

Connais-tu mes amis sourds ?

C'est-à-dire, une communication qui, pour les Sourds, va à l'essentiel.

L'identité de la personne sourde

Alors que le sourd « parlant » se réfère à l'identité de l'état civil, le Sourd « signant » a reçu son signe d'identification au sein de sa communauté. C'est en effet en raison d'une particularité physique ou d'un trait de caractère qu'un « signe prénom » va être attribué à une personne par la communauté des Sourds¹⁷.

Les particularités culturelles : Deux Sourds qui ne se connaissent pas entameront facilement de longs bavardages qui pourront aborder tous les thèmes, parce que les tabous sont différents et la frontière quasi inexistante entre privé et public.

Un Sourd pourrait également aller se positionner et observer, voire intervenir dans la conversation de deux autres sourds qu'il ne connaît pas.

Par contre, surtout pour une certaine génération de Sourds, certaines thématiques qui peuvent sembler plus anodines pour les entendants (médecine, interventions chirurgicales, etc.) seront plus difficilement abordées. De nombreux Sourds d'un certain âge ont en effet été fortement affectés par les méthodes ou les tentatives pour « réparer » leur surdité dans les années 50 ou 60. Les blessures du congrès de Milan sont encore très présentes aujourd'hui.

Les Sourds se méfient généralement du monde médical : l'implant cochléaire est actuellement souvent considéré par de nombreux Sourds comme une épuration ethnique car il véhicule l'idée de « réparation » de la déficience visant à la faire disparaître.

Les Sourds se sont donc construits une identité sur ce qui les rend semblables entre eux et différents des autres (les entendants). Certains Sourds se sont engagés pour revendiquer ces différences, ils militent pour la cause sourde.

Les paradoxes du militantisme

Un certain nombre de sourds revendiquent le droit d'être considérés non pas comme des handicapés, mais comme des membres d'une communauté culturelle à part entière.

Pourtant, pour revendiquer la mise sur pied de politiques spécifiques, il faut mettre en avant les déficiences afin de rendre visible le handicap.

Or, n'insister que sur la composante culturelle de la surdité revient à nier la dimension du handicap, ce qui pourrait entraver la mise sur pied d'actions adaptées à ce groupe particulier de personnes.

D'autre part, au sein des sociétés « assimilationnistes » dans lesquelles nous vivons, la négation du handicap contribuerait à renforcer la politique de désinstitutionnalisation à outrance : ainsi, alors que la langue des signes a été officiellement reconnue, en 1998, comme langue d'enseignement en Belgique, la politique d'intégration en milieu « ordinaire » donne moins d'occasions aux enfants sourds de côtoyer leurs pairs¹⁸, d'ainsi se forger une identité et « d'entrer en contact avec la langue des signes et tout ce qu'elle est susceptible de leur apporter, comme toute langue : l'information, le jeu, l'accès à la culture, la conscience de soi en tant que sujet parlant »¹⁹.

Mais l'épanouissement à travers l'appartenance à un groupe ne va pas toujours de soi : l'effet de groupe peut aliéner l'identité de l'individu qui souhaite vivre sa situation de manière intime, hors d'un groupe d'appartenance. Le monde des Sourds pourrait, par

exemple, critiquer fortement et rejeter celui qui ne souhaite pas apprendre la langue des signes.

Si les sourds ont fustigé, à juste titre, l'audicentrisme ou audisme – attitude qui consiste à interpréter le ressenti des sourds avec des critères d'entendant –, une attitude opposée s'est développée depuis quelques années : « le surdicentrisme », « qui consiste à faire siennes toutes les croyances et attitudes des sourds sans percevoir ce qu'elles peuvent avoir d'erroné »²⁰.

Comment se manifeste concrètement ce qu'on appelle le « surdicentrisme » ? Considérons par exemple cette situation : dans une exposition organisée par un centre culturel communal, l'abbé de l'Épée est présenté comme l'inventeur de la langue des signes. Ce n'est pas exact ; lorsque le responsable est informé de cette erreur, il s'étonne et refuse d'y croire : « Mais puisque ce sont des sourds qui me l'ont dit ! »

Citons une autre attitude qui relève du surdicentrisme : la priorité exclusive accordée à la langue des signes. Cela peut décourager les jeunes sourds à bien maîtriser la langue écrite et risque d'en faire des assistés à vie. En effet, une personne qui ne maîtrise que la langue des signes est dépendante des interprètes. L'assistantat est le contraire de l'accessibilité, dont l'objectif est de restituer un maximum d'indépendance, car celui qui est autonome n'est plus handicapé²¹.

Les excès du culturalisme

Si le fait de se sentir appartenir à une culture permet d'affirmer une identité, de se sentir plus sûr de soi, de mieux s'intégrer dans une société et d'aller vers l'autre, l'effet inverse peut également être constaté.

À force de vouloir prôner leur différence, certains théoriciens du militantisme sourd ont construit des discours qui incitent au communautarisme et au rejet de l'autre, de l'entendant. Ils considèrent que les Sourds sont semblables entre eux et absolument différents des entendants, avec lesquels il n'est pas possible de « s'entendre ».

« La surdité comme phénomène culturel incorporé permet ainsi une mise à distance radicale de tout ce qui n'est pas purement et pleinement sourd »²². Pire, « selon la perspective culturaliste, la mixité entre les personnes de culture sourde et celles d'autres cultures est souvent perçue comme dangereuse pour la stabilité et la continuité identitaire des Sourds comme groupe minoritaire ».

Il y aurait tout un travail de sensibilisation à faire pour dépasser ces excès et pour que les Sourds puissent être conscients des identités multiples et donc des référents culturels différents (nationaux, religieux, sociaux, etc.) qui leur permettraient de se sentir plus proches des entendants. Ceci dit, fort heureusement, ces excès sont encore minoritaires et le premier travail à faire reste encore de sensibiliser le monde entendant pour une meilleure inclusion des personnes sourdes.

Accepter l'autre dans sa différence²³

Comme nous l'avons déjà souligné, une bonne communication entre sourd et entendant exige des efforts de la part des deux interlocuteurs. Pour une communication vraie, il faut essayer de mieux comprendre ce que vit l'autre.

Les entendants ont peur de ne pas réussir à se faire comprendre du sourd. Cette crainte est fondée et vécue par la plupart des gens qui sont en relation avec un sourd. Pour dépasser cette situation, il est nécessaire que la personne entendante adapte sa façon de parler, d'écrire (s'ils ont des rapports écrits) en un langage clair, plus simple, avec des phrases courtes, éventuellement accompagnées de signes si elle en connaît (et si l'entendant ne connaît pas vraiment la langue des signes, le sourd lui sera toujours reconnaissant, en tout cas si ce dernier pratique la LS, ce qui n'est pas toujours le cas). Le sourd, quant à lui, doit s'adapter en permanence aux entendants et faire des efforts pour communiquer. S'il ne pratique que la LS mais n'a pas un langage compréhensible pour les entendants qui ne signent pas, il est possible de faire appel aux services d'un interprète²⁴.



Certaines idées reçues peuvent cependant parasiter une véritable rencontre avec les personnes sourdes. Ci-dessous, vous trouverez une liste, non exhaustive, d'idées fausses sur les sourds. En avoir conscience permet de les dépasser pour aller vers une meilleure communication.

Sourds... isolés ?

Beaucoup d'entendants pensent encore que surdit   rime avec solitude, voire d  pression ; ils pensent que les personnes sourdes n'ont que peu de relations sociales...

Or, les sourds sont tr  s souvent bien entour  s. Ils ont des amis, ils sortent, s'amuse  nt, ont une vie sociale   panouie et active. Les sourds ne se sentent pas seuls en raison de leur surdit  , par contre la d  couverte et l'acceptation d'eux-m  mes peuvent   tre plus longues.

Sourds... muets ?

S'ils vivent dans le monde du silence, ils ne sont pas muets ! Ce raccourci est pourtant encore vite fait. Les organes vocaux de la plupart des sourds sont tout    fait intacts. Si certains sourds ne parlent pas, c'est soit parce que leur langage n'est pas audible, compr  hensible ou qu'ils en ont l'impression, soit par choix, notamment parce que parler peut provoquer un brouillage identitaire : les autres personnes pr  sentes peuvent alors oublier leur surdit  , parler toutes en m  me temps, en tournant le dos au sourd, etc. Certains consid  rent qu'il est contre nature pour un sourd de parler. Pour am  liorer la communication et   viter les malentendus, les deux interlocuteurs, sourd et entendant, doivent s'assurer de la compr  hension mutuelle, quitte    se r  p  ter.

La langue des signes : universelle ?

Une des questions qui revient souvent par rapport à la langue des signes concerne son hypothétique universalité. La langue des signes n'est pas universelle ²⁵! C'est dommage, dit l'entendant, c'est bête, ce serait plus pratique. Tous les humains entendants ne parlent pas la même langue non plus. Comme toute langue vivante, la langue des signes a construit ses particularismes en fonction de l'endroit où elle est pratiquée. Elle diffère en fonction des représentations phonologiques (de nombreux signes utilisent la première lettre signée du mot auquel il correspond) ou culturelles (on ne se représente pas une maison de la même manière dans l'antarctique ou en Afrique). Le fait que la langue des signes soit différente selon les régions met en lumière la richesse des langues signées et en ce point, elles sont pareilles aux langues parlées.

En Europe, une des raisons expliquant cette diversité est l'interdiction d'utiliser la langue des signes durant cent ans, suite au congrès de Milan. Elle a été transmise dans les écoles pour sourds et comme il n'y avait pas de manuels pour l'apprendre, elle a été souvent transformée et réinventée. En Belgique, il existe donc de nombreux dialectes, y compris à Bruxelles, en fonction des établissements que les sourds ont fréquentés. Ceci contribue à la richesse de la langue et fournit de la matière pour les poètes de la langue des signes. La langue des signes se construit à partir des lettres des mots correspondants en langue parlée, de symboles ou de la figuration du réel. Cette dernière origine, les linguistes l'appellent « iconicité ». Grâce à cette dimension figurative, deux sourds originaires de contrées très éloignées ne mettront que quelques heures à trouver un langage commun.

Sur la route...

Les entendants se demandent également souvent si les sourds peuvent avoir un permis de conduire : il est évident que les sourds ont accès à la conduite de véhicules. On ne retire pas le permis de conduire aux gens qui écoutent de la musique à fond en conduisant. Autrefois, les sourds se nommaient eux-mêmes les conducteurs silencieux, c'est-à-dire ceux dont on n'entend jamais parler parce qu'ils n'ont pas d'accidents²⁶.

L'enfant entendant de parents sourds signants ne saura pas parler

Un préjugé, partagé cette fois par les sourds et les entendants, concerne l'enfant entendant de parents sourds signants. On se demande souvent comment l'enfant va faire pour apprendre à parler. La langue des signes étant une langue à part entière, les enfants entendants nés de parents sourds apprennent une deuxième langue (orale cette fois) dans le cadre de leur vie scolaire et sociale (avec leurs grands-parents, leur famille élargie, à la crèche ou avec leur baby-sitter), au même titre que les enfants de parents pratiquant une langue différente de celle(s) du pays.



Mieux comprendre pour mieux communiquer

Être sourd dans un milieu d'entendants, c'est un peu comme si un entendant se retrouvait au milieu d'un groupe dont il ignorerait totalement la langue. Tous ses repères sont brouillés, pas moyen de se raccrocher à quelque chose de connu. Le groupe rit et l'entendant ne sait pas pourquoi.

L'entendant est fatigué par la pollution sonore du monde environnant.

Le sourd est fatigué par l'effort visuel qu'il doit fournir pour rester à 100% en lien avec le monde qui l'entoure. Il doit continuellement suivre les déplacements de ses interlocuteurs.

C'est un peu comme si un entendant cessait de parler quand son interlocuteur lui tourne le dos. Il devra chercher à lui faire face pour de nouveau entendre ce qu'il dit. L'effort fourni pour soutenir cette attention peut ralentir la compréhension des propos.

Dans un couple d'entendants, la naissance d'un enfant sourd peut être vécue comme un malheur.

Dans un couple de sourds par contre, la naissance d'un enfant sourd est source de joie, voire de fierté²⁷.

L'enfant sourd va développer des compétences supplémentaires qui sont propres aux sourds : aisance en lecture labiale, grande mobilité du regard, sensibilité aux expressions du visage.

Quand un sourd signe, lui prendre les avant-bras serait comme si on bâillonnait un entendant lorsqu'il parle.



Le sourd doit conserver un grand champ visuel autour de lui. Approcher un sourd de trop près, c'est comme brouiller l'émission des sons pour un entendant. D'autre part, il faut éviter d'avoir trop de bouteilles, de vases de fleurs, etc. sur une table, parce que cela peut rendre la communication plus difficile.

Les sources d'intérêt des sourds de naissance n'ont pas plus de limites que celles des entendants. Ainsi, un sourd pourra se passionner pour la musique (plus particulièrement les percussions) et la danse car il « entend » la musique avec les mains²⁸.

Par contre, les « devenus sourds » auront tendance à en faire le deuil²⁹.

Quand un sourd est seul, lui taper dans le dos, c'est comme surprendre un entendant en lui hurlant dans les oreilles. Il faut plutôt aller se positionner face à lui et attirer son attention par des gestes.

Enfin, utiliser une lumière tamisée avec des sourds, c'est comme régler le volume à un niveau à peine audible pour un entendant.

À travers cette brochure, nous espérons avoir mis en lumière la différence sourde et vous avoir donné des pistes de solutions pour mieux aborder la communication et la rencontre avec les personnes sourdes.

Nous espérons également avoir suscité une prise de conscience de la part de la population sourde, afin qu'elle ne se replie pas sur elle-même et ne reproduise pas vis-à-vis des personnes entendantes la discrimination dont elle a pu être victime.

Nous avons évoqué dans cette brochure la notion de handicap partagé dans la communication entre sourds et entendants. Dans une perspective d'inclusion, il incombe à chaque participant du dialogue de faire le nécessaire pour s'adapter à l'autre, dans la mesure du possible et en faisant preuve de bonne volonté.

Nous espérons que les différents protagonistes de la communication et de l'échange trouveront par eux-mêmes, grâce à une meilleure connaissance de l'autre, les moyens de comprendre ce qu'ils ont en commun et pourront mieux se rencontrer au-delà des différences.

Ces échanges et rencontres ne pourront, nous l'espérons, que les enrichir mutuellement.

Références :

- ¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap> (Page consultée en mars 2011).
- ² <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413#menu> (Page consultée en mai 2011).
- ³ Vous pouvez en avoir un aperçu en consultant une autre brochure éditée par l'APEDAF : « Accès sourds, accessoire ? Guide pour améliorer l'accès à l'information pour les personnes sourdes », APEDAF, 2011
- ⁴ Pour plus d'infos sur les différentes solutions pour favoriser l'inclusion des personnes sourdes, consultez une autre brochure de l'APEDAF : « Accès-sourds, accessoire ? »
- ⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap> (Page consultée en mars 2011).
- ⁶ Aristote, De l'histoire des animaux ; cité dans Harlan Lane, « Quand l'esprit entend », Paris, Odile Jacob, 1991, p. 102
- ⁷ Ainsi que le signale Benoît Virole dans « Psychologie de la surdité », De Boeck, 2006, p.16. Et peut-être, plus simplement, dans le fait que l'on manquait de moyens de communication avec les personnes sourdes et que celles-ci n'ont pas pu montrer ou développer leurs capacités.
- ⁸ Cette expression n'est, fort heureusement plus utilisée. Les sourds, pour la plupart, ne sont pas muets !
- ⁹ Bernard Mottez, « Les Sourds existent-ils ? », L'Harmattan, 2006, p. 153
- ¹⁰ Paradoxalement, on utilise l'expression « orale » par opposition à « écrite », parce que l'expression « culture visuelle » n'existe pas, alors que cette langue est, bien entendu, plutôt visuelle.
- ¹¹ La majuscule est utilisée pour différencier du déficient auditif la personne qui a choisi d'appartenir au monde de la culture sourde.
- ¹² Mottez, 1987, 1992, cité Par Sophie Dalle Nazébi et Nathalie Lachance dans 'Reconstruction moderne de réseaux de sourds et construction identitaire' in « Les Sourds, aux origines d'une identité plurielle », coll. sous la direction de Gaucher, Charles et Vibert, Stéphane, 2010
- ¹³ Faisant référence à la célèbre phrase de Simone de Beauvoir, 'on ne naît pas femme, on le devient' in « Le deuxième sexe ».
- ¹⁴ « Les Sourds existent-ils ? », op.cit., p. 183
- ¹⁵ Parce que, entre autres, les dialectes de langue des signes sont plus ou moins différents en fonction de l'institution fréquentée. C'est toujours vrai aujourd'hui, quoique l'officialisation de la langue des signes et les moyens de communication visuels (Internet, etc.) aient minimisé ce phénomène.
- ¹⁶ En général, nous utilisons la majuscule pour désigner la personne sourde comme membre de la communauté des Sourds. Sans majuscule, « sourd » signifie déficient auditif. Cependant, en fonction du contexte, il n'est pas toujours aisé de décider d'utiliser la majuscule ou pas.
- ¹⁷ « Les Sourds existent-ils ? », op.cit., p. 153

¹⁸ Nous tenons quand même à signaler l'existence d'un projet d'enseignement bilingue français-langue des signes, qui associe intégration et fréquentation des pairs, l'asbl École et Surdit , au sein de l' cole Sainte-Marie   Namur.

¹⁹ Florence, professeure sp cialis e pour les sourds, extrait de Charles Gardou (dir.) « Le handicap par ceux qui le vivent », Eres, 2009

²⁰ Tel que le d finit Marc Renard dans l'article « Surdit , accessibilit  et illettrisme » in Les Cahiers de l'Actif n 298-301. Devenu sourd, il est  galement l'auteur entre autres de « Les sourds dans la ville – Surdit s et accessibilit  ». C'est  galement lui qui a d fini le terme d'audicentrisme en 1996.

²¹ Ces exemples nous ont  t  fournis par Marc Renard suite   un e-mail que nous lui avons envoy . Le site de son association pour les sourds : www.2-as.org/site/

²² « Ma culture c'est les mains », op.cit., p. 104

²³ Pour ce chapitre, nous avons puis  des informations dans une  mission de 'L' eil et la main' de janvier 2009 : « On n'est pas que des sourds », qui peut  tre visionn e dans les archives de l' mission : <http://www.france5.fr/oeil-et-la-main/>

²⁴ Pour cela, ils peuvent faire appel au Service d'Interpr tation des Sourds de Bruxelles : sisb@infosourds.be ou au Service d'Interpr tation des Sourds de Wallonie: sisw@swing.be

²⁵ Il existe une langue des signes internationale (LSI) (appel e aussi Gestuno « unit  des langues de signes » en italien). C'est une langue des signes utilis e par les sourds   partir de toutes les nations du monde entier. La Gestuno a  t  discut e pour la premi re fois au congr s mondial du « World Federation of the Deaf » (WDF) en 1951. Dans les ann es 1970, parut un livre promulgu  par la « Commission of Unification of Signs », avec une liste de 1 500 signes. La LSI est domin e par la langue des signes am ricaine. Elle n'est utilis e que dans le cadre restreint de rencontres internationales.

²⁶ « Sourd dans la circulation, et si c' tait vous ? », APEDAF, 2010

²⁷ « Culture sourde, mythe ou r alit  » VII me week-end d'information et d' change les 25 et 26 avril 1992, APEDAF, p. 75

²⁸ « Culture, mythe ou r alit  », op.cit., p. 10

²⁹ Marguerite Blais, « La culture sourde, qu tes identitaires au c ur de la communication », Les Presses de l'Universit  Laval, 2006, p. 290

À travers cette brochure, l'APEDAF a décidé d'aborder la question de la différence, qui se situe à la croisée (au confluent) de celles du handicap et de la culture, primordiales pour aborder l'identité sourde.

Ces notions seront appréhendées en tant que définitions ayant évolué dans le temps et comme réalités vécues.

Elle abordera également les spécificités de l'identité sourde et du militantisme.

Enfin, elle interrogera les représentations et préjugés concernant les personnes sourdes et proposera des pistes qui permettent aux uns et autres d'inventer les solutions pour mieux vivre ensemble.

L'association se tient à la disposition des personnes désireuses d'en apprendre plus sur la surdité ou de rencontrer des personnes sourdes dans le cadre d'activités culturelles mixtes.

Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones

Rue Van Eyck, 11A bte 5 - 1050 Bruxelles

Tel : 02/644 66 77 - Fax : 02/640 20 44

E-mail : info@apedaf.be

Site Internet : www.apedaf.be



Éditeur responsable : Anne-Charlotte Prévot

© APEDAF D/2011/4000/4

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

